



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E4222

VALABLE JUSQU'AU 17/07/2025

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1988

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NIMES 344903430033

Siret : 344 903 430 00033

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 30664M

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 84018916J002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 84018916J002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Raison sociale : SARL LAGIER FILS

12 AVENUE DU GENERAL LECLERC
30400 VILLENEUVE-LES-AVIGNON

Téléphone : 04 90 25 52 27

Portable : 0646303158

Site Internet : www.lagier-fils.com

E-mail : contact@lagier-fils.com

Responsabilité légale :

LAGIER VINCENT GÉRANT / LAGIER YOANN GÉRANT

Fax : 04 90 25 73 23

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/09/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/06/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	24/09/2021
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation.	24/09/2021
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	24/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER
61 RUE JACQUES FOURoux
2E ETAGE
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.